

## COMMUNE DE RIOUX MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix neuf mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

**Présents** : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF..  
MERCADÉ MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

**Absents excusés** : MATHIEU A

**Secrétaire de séance** : ANTOINE L

Objet CU 016 279 21 C0001

Prise en charge ou non alimentation électrique supérieure à 100 m

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme BENMERZOUK Marie France a déposé une demande de certificat d'urbanisme le 28 janvier 2021 pour les parcelles section ZB n° 1, 3 et 6, lieu dit « La Bonne Font 16210 RIOUX MARTIN

Le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16), après étude du dossier, indique une alimentation électrique supérieur à 100 m (branchement compteur non compris) pour les parcelles ZB 3 et 6 et propose pour l'alimentation électrique de ces terrains, plusieurs possibilités de financement.

Pour la parcelle ZB 3 avec extension de 140 m

- Travaux réalisés en tranchée remise par la commune pour un montant de 2380 €
- Travaux réalisés en tranchée effectuée par le SDEG 16 pour un montant de 3850 €

Pour la parcelle ZB 6 avec extension de 450 m

- Travaux réalisés en tranchée remise par la Commune pour un montant de 7650 €
- Travaux réalisés en tranchée effectuée par le SDEG 16 pour un montant de 12 375 €

Vu que l'alimentation de ces terrains est supérieure à 100 m, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une prise en charge ou pas de la Commune.